

Règlement ST LARY PATOU TRAIL 2014

ORGANISATION

Courant d'Air Evènements avec le concours des communes de ST LARY, SOULAN, VIGNEC, VIELLE AURE, CADEILHAN TRACHE, TRAMEZAIGUES, ENS, AZET, BOURISP ET SAILHAN.

EPREUVE

- Trail du MOUSCADES : 16 km pour 1500 mètres de dénivelé positif, au départ de ST LARY SOULAN, en semi autonomie et en 4 heures maximum.

Départ le samedi 28 juin 2014 à 14h – Place de l'office de Tourisme de St Lary Soulan

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, il est indispensable:

- d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela
- d'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne (1) permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment : savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige) ; savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes et que pour une telle activité en montagne, la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

Le TRAIL du MOUSCADES est ouvert à toute personne à partir de 16 ans, soit née jusqu'en 1998 (autorisation parentale à remplir pour les mineurs), licenciée ou non.

SEMI AUTONOMIE

Le principe de course individuelle en semi autonomie est la règle.

La semi autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que sur celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...). Ce principe implique notamment les règles suivantes :

1. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe EQUIPEMENT). Il transporte ce matériel dans un sac non échangeable sur le parcours. A tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
2. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture à consommer sur place. L'organisation ne fournit que de l'eau plate pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, des quantités d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.
3. Une assistance personnelle familiale est acceptée exclusivement sur les points de ravitaillement. Toute assistance professionnelle (team ou entraîneur professionnel, médecin ou autre profession médicale ou paramédicale...) est strictement interdite. Le reste du poste de ravitaillement est strictement réservé aux coureurs. Vous devez obligatoirement suivre le parcours prévu à l'intérieur du poste de ravitaillement même si vous ne voulez pas vous y arrêter.
4. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant toute ou une partie de la course par une personne non inscrite, hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Un certificat médical spécifique est exigé pour valider l'inscription. Il doit être fourni obligatoirement par téléchargement sur le site www.njuko.net/stlarypatoutrail2014 (partenaire inscriptions en ligne), ou présenté le jour du retrait du dossard. A défaut de certificat médical, le coureur ne pourra pas retirer son dossard ni prendre le départ.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE

La participation au ST LARY PATOU TRAIL® entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions si le nombre de coureurs atteignait la limite garantissant la sécurité des participants et le déroulement optimum des épreuves.

INSCRIPTIONS

Droits d'engagement « hors frais inscriptions en ligne »:

Inscriptions sur internet <http://www.njuko.net/stlarypatoutrail2014> et paiement sécurisé par carte bancaire :

1 ER NOVEMBRE 2013/ 31 DECEMBRE 2013

TRAIL DU MOUSCADES : 11 €

01 JANVIER 2014 / 31 MARS 2014

TRAIL DU MOUSCADES : 12 €

1 AVRIL 2014 / Clôture des inscriptions (nombre de dossards limité)

TRAIL DU MOUSCADES : 15 €

Les droits d'engagement comprennent :

L'inscription à la course, une dotation souvenir pour chacun des participants, la descente par téléphérique depuis le Pla d'Adet pour les participants au Trail du Mouscades la sécurité (médicale et radio-communication), le chronométrage, les postes de ravitaillement sur le parcours.

L'inscription à l'une des courses est ferme et définitive et il n'est pas possible de changer de course.

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail à courant.air.events@gmail.com .

Aucun désistement n'est enregistré par téléphone ou fax.

Causes d'annulation :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Si un concurrent inscrit désire annuler son inscription pour une cause autre que celles mentionnées ci-dessus, le remboursement des droits versés à l'inscription ne peut se faire que dans les conditions suivantes :

Date d'envoi	Montant remboursé en % du montant de l'inscription (hors frais annexes)
Avant le 30 avril 2014	60%
Du 30 avril au 31 mai	50%
Du 31 mai au 15 juin	40%

Après le 15 juin, aucun remboursement n'est effectué

Aucun échange de dossard n'est possible.

EQUIPEMENT

Matériel obligatoire :

- téléphone mobile (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder son téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée)
- gobelet éco-cup fourni par l'organisation
- réserve d'eau minimum 1L
- couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- sifflet
- réserve alimentaire
- casquette ou buff ou équivalent

Conseillé (liste non exhaustive)

Bâtons télescopiques, vêtements de rechange, boussole, couteau, ficelle, crème solaire, vaseline ou crème anti échauffements, nécessaire de couture...

Vous transportez ce matériel dans un sac non échangeable sur le parcours.

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route.

DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur

- sur présentation d'une pièce d'identité avec photo,
- d'un chèque de 20 euros pour la caution des puces électroniques
(cette somme sera restituée à la fin de la course)
- votre sac de course et tout le matériel obligatoire.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Il doit donc être toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, téléphérique, aires de ravitaillement, infirmerie, salles de repos, douches, aires de dépôt ou retrait des sacs... Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré mais en cas d'abandon il est désactivé. Un cadeau est remis à chaque coureur lors de la remise de son dossard.

SACS D'ALLEGEMENT

Pour le Trail du MOUSCADES, chaque concurrent reçoit avec son dossard 1 étiquette afin d'identifier son sac qu'il peut remplir avec les affaires de son choix et déposer à proximité du départ. Le sac est alors rapatrié à l'arrivée.

Récupération des sacs: Les sacs sont remis soit au concurrent soit à des proches, uniquement sur présentation du dossard. Les sacs doivent être récupérés au plus tard 2 heures après la fermeture de la course. L'organisation assure le rapatriement au départ des sacs des coureurs ayant abandonné, à condition d'avoir signalé leur arrêt. Le délai de rapatriement est fonction des contraintes logistiques et l'organisation ne peut pas garantir un rapatriement complet des sacs avant la fin de la course. Les bâtons ne sont pas transportables dans ces sacs. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur leur contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur.

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course de St Lary Soulan. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours:

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours (NB : Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours)

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger
- à hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti. En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (particulièrement dans une zone « urgences seulement ») **112** depuis la France. Une infirmerie sera ouverte à St Lary Soulan pendant toute la durée des épreuves. Les coureurs ayant un problème médical sévère pourront s'y adresser.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé. Un coureur s'éloignant volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

POSTE DE CONTROLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENTS

Les coureurs seront munis de puces électroniques fixées aux chaussures. Les coureurs n'ayant pas en permanence leurs puces seront pénalisés. Un contrôle est effectué à l'arrivée à tout poste de secours ou de ravitaillement.

Des postes de contrôle inopinés sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement. Le guide de la course identifiera la liste précise des points de ravitaillement. 2 types de ravitaillements sont proposés :

- Les ravitaillements en boissons uniquement (eau plate, eau gazeuse, boisson énergétique, Cola)
- Les ravitaillements complets : boissons (idem ci-dessus) + barres céréales ou énergétiques, gâteaux sucrés, chocolat, bananes, oranges, raisins secs, biscuits salés, fromage, saucisson, pain.

Tout coureur vu jetant ses déchets sur le parcours sera pénalisé. Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

TEMPS MAXIMUM AUTORISES ET BARRIERES HORAIRES

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle seront définies et communiquées dans le guide de la course.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas ...).

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle). Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

REPOS & DOUCHES

Une salle de repos est mise à disposition à St Lary Soulan pour tous les coureurs. Cette salle est strictement réservée aux coureurs venant juste de terminer leur course. Cela ne constitue en aucun cas une solution d'hébergement pour une nuit entière. Il est possible de prendre une douche chaude, à l'arrivée uniquement

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. **Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.** Le coureur conserve son dossard invalidé car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, salles de soins... Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste, en fonction des règles générales suivantes :

- Des navettes sont disponibles au départ de certains postes de ravitaillement afin de rapatrier à St Lary Soulan les coureurs ayant abandonné.
- Les coureurs qui abandonnent sur un autre poste de secours ou de ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et **par leurs propres moyens** le point de rapatriement le plus proche.
- En ce qui concerne les postes de ravitaillement ou de secours accessibles en voiture ou 4x4:
 - lors de la fermeture du poste, l'organisation peut, **dans la mesure des moyens disponibles**, rapatrier les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste
 - en cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles
- En cas d'abandon avant un point de contrôle, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au chef de poste. Si, lors de ce retour en arrière, le coureur rencontre les fermeurs, ce sont ces derniers qui invalident le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

BALISAGE

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

ARRIVEE

A votre arrivée, un bénévole récupérera vos puces électroniques et votre caution vous sera restituée.

PENALISATION - DISQUALIFICATION

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (*) une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

MANQUEMENT AU REGLEMENT	PENALISATION (*) – DISQUALIFICATION
Coupe représentant un raccourci important	Disqualification immédiate
Coupe ne représentant pas un raccourci important mais effectuée hors de tout sentier ou via un raccourci fermé	Pénalité 1 heure
Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de réserve d'eau minimum d'1 litre, pas de veste imperméable avec capuche, pas de couverture de survie, pas de téléphone mobile)	Disqualification immédiate
Autre absence de matériel obligatoire sifflet, bande élastique adhésive, réserve alimentaire, gobelet)	Pénalité 1 heure
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification
Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage	Disqualification
Non respect des personnes (organisation ou coureurs)	Pénalité 1 heure
Non assistance à une personne en difficulté	Pénalité 1 heure
Assistance en dehors des zones autorisées	Pénalité 1 heure
Accompagnement sur le parcours	Pénalité 1/4 d'heure
Triche (utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...)	Disqualification immédiate et à vie
Défaut de dossard visible	Pénalité 1/4 d'heure
Port du dossard non conforme	Pénalité 1/4 d'heure (durant lequel le coureur remet

	son dossard de manière conforme)
Attitude dangereuse avérée (bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs ou les spectateurs)	Pénalité ¼ d'heure
Absence d'une puce électronique	Selon décision du jury de course
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du jury de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Refus contrôle anti-dopage	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite	Disqualification
Utilisation de bâtons non emportés avec soi dès le début de la course	Pénalité 1 heure

(*) Les pénalités d'un ¼ heure ou d'une heure sont applicables immédiatement, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité. Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course avec une caution de 100 (cent) euros (non restituables si la réclamation n'est pas validée) dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- du responsable de course Courant.Air.Evènements
- et toute personne choisie pour ses compétences par le président et le directeur de course
- Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ; ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures au maximum, au-delà, la course est annulée. **En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.**

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

ASSURANCE

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. **Individuelle accident :** Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la

souscription d'un Pass'Running ou d'une licence.

NB : les évacuations héliportées sont payantes en France par un hélicoptère privé. Le choix de l'évacuation dépend exclusivement de l'organisation, qui privilégiera systématiquement la sécurité des coureurs.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour toutes les courses, seuls les coureurs à l'arrivée dans les barrières horaires sont classés. Pour chaque course, un classement général homme et femme et un classement par catégorie homme et femme sont établis : Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général, ainsi que le premier de chaque catégorie reçoivent un trophée et un lot.

SPONSORS INDIVIDUELS

Les coureurs sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant la course. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée sous peine de pénalité à l'appréciation du jury.

DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.